

COMMUNE D'HÉRIMÉNIL

MOT DU MAIRE N° 5 - 2012

Chers Concitoyens,

♦ Nous venons d'avoir un conseil municipal ce lundi, où nous avons abordé le vote des **tarifs pour la cantine, la garderie et le CLSH**. Nous avons maintenu les tarifs de l'an passé et augmenté ceux où il y a un repas, répercutant la hausse imposée par la société qui nous les fournit.

♦ Nous avons la joie de voir **la société THIRIET nous rétrocéder à l'euro symbolique un étang** qui jouxte le nôtre. Cet étang en fin d'exploitation va nous permettre d'agrandir ce domaine de pêche, de loisir. Nous remercions la société qui a grandement permis au fil des ans, à rendre ces espaces autour de l'eau, accessibles pour tous, en créant des cheminements bien agréables.

♦ Le plus important était surtout dans ce conseil de faire **le point des travaux de la traversée**. Depuis la mise en liquidation de la société RECEVEUR TP, nous n'avons pas chômé : demande au liquidateur de prendre position sur l'arrêt du marché, contacts avec les services de la Préfecture, le Trésor Public, le maître d'œuvre, le coordonnateur sécurité. Bref, le parcours du combattant ! ... sans perdre une journée.

Nous avons signé un nouveau marché avec la société SOTRECA vendredi dernier. Cette société, qui avait déjà travaillé... et bien travaillé sur la première partie, de l'entrée jusqu'au chemin du hangar communal, a commencé ce lundi.

Lundi, jour où paraissait un article sur l'Est Républicain qui semblait vouloir dire que nous ne faisons rien. J'ai relevé et dit le côté inadmissible des propos, alors que nous avons fait le nécessaire pour que tout s'enchaîne au plus vite.

La société SOTRECA va venir vous voir, habitants et riverains de la traversée, afin de terminer au plus tôt les branchements, je sais que vous leur réserverez le meilleur accueil. Ensuite, la société THIRIET viendra poser les bordures, trottoirs, faire la voirie et préparer les espaces verts. J'espère que le temps voudra bien nous faciliter la tâche.

Concernant les trous occasionnés dans la chaussée proprement dite, ils seront rebouchés dans le courant de la semaine prochaine. C'est programmé, mais là aussi, le contexte n'a pas été facile à gérer. Quand je parle de ces trous, ce sera sur une largeur, il faudra rouler doucement en croisant d'autres voitures, bien entendu.

♦ Concernant **l'éclairage public** qui a été vandalisé dans la première partie du village, nous nous occupons, bien entendu, pour trouver une solution, la plus rapide qui soit, afin de vous redonner la qualité de l'éclairage public... avec ce souci actuel d'avoir une parade à un autre vandalisme possible.

Vous avez lu les soucis que l'on a partout avec ces vols de cuivre. Je demande aux services de l'Etat une réunion sur le sujet. Ça ne peut plus durer.

♦ Par contre, abordant le domaine des incivilités, je vous demande à vous citoyens, d'avoir le **geste civique** et de nous aider si vous avez quelques indications. Il semblerait que ces individus auraient été vus. La Gendarmerie a besoin de vos témoignages. Il s'installe une situation où l'on a peur d'aider la Gendarmerie, la Police, sous peine de représailles. Arrêtons, il faut ensemble travailler à la résolution de ces exactions.

C'est la même chose sur le village, nous avons eu cet été quelques méfaits commis par des enfants : graffitis, casse... J'ai pu avoir, après quelques recoupements, les auteurs de ces méfaits.

Les parents ont été reçus, ont fait le nécessaire en achetant les produits et les enfants ont peint et réparé. C'est éducatif, c'est civique pour les parents et pour les enfants.

Il était important de vous en faire part car j'ai entendu quelques échos, comme quoi on ne faisait rien. Je ne peux entendre cela car j'ai le souci avec mon équipe municipale du bien public, et la rigueur a toujours été une règle chez moi comme enseignant et comme élu, hier, aujourd'hui et demain.

♦ Je veux remercier tous ceux qui ont fait que **la brocante** a été un beau succès : les élus, les associations, les riverains de l'avenue du Stade, les brocanteurs...

Seul le beau temps nous a manqué, cela n'a pas nuit à la bonne humeur !

♦ **La rentrée scolaire** s'est bien passée, bonne année à tous nos enfants ! Les bus de ramassage continueront leur circuit habituel.

♦ Nous avons fait hier soir une réunion avec toutes **les associations** pour préparer leur « saison ». Nous avons des associations remarquables par leur engagement et la qualité des activités proposées. Allez vers elles si vous souhaitez plus de renseignements, connectez-vous sur le site de la mairie www.herimenil.fr et contactez les ! N'hésitez pas : nous avons tout sur notre village !

♦ N'oubliez pas que nous sommes là en tant qu'élu pour faire que notre village soit un endroit de bien vivre ensemble. Nous faisons le maximum, soyez en sûrs, et sommes toujours attentifs aux idées, remarques, réflexions positives, suggestions que vous pouvez nous faire. N'hésitez pas à nous rencontrer.

Avec mes sentiments très cordiaux.

Hériménil, le 5 septembre 2012.

*Le Maire,
Jean-Marc VILLEMIN*

**EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HERIMENIL
Séance du 3 septembre 2012**

1) Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, M. Gilles SOMMEREISEN, secrétaire de séance.

2) Adoption du compte-rendu de la séance du 27/06/2012

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 27 juin 2012.

3) Tarifs du CLSH année scolaire 2012-2013

Après avis de la Commission affaires scolaires, extrascolaires, CLSH et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs du CLSH pour l'année scolaire 2012-2013, ainsi qu'il suit :

Mercredis récréatifs et vacances scolaires (Toussaint - hiver et printemps) 2012-2013 :

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2011 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Prix de la ½ journée	Prix de la journée	Prix de la semaine (pour les vacances scolaires)	Repas + garderie de midi	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h00 à 18h30 Coût de la demi- heure
> 6 943 €	5.50 €	10.60 €	51.00 €	5.05 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	5.80 €	11.20 €	54.00 €	5.05 €	0.95 €
< 11 137 €	6.10 €	11.80 €	57.00 €	5.05 €	1.10 €
Habitants Extérieurs	6.30 €	12.20 €	59.00 €	6.50 €	1.30 €

Restauration scolaire – garderie (année scolaire 2012-2013) : lundi – mardi – jeudi – vendredi

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2011 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Garderie de midi et repas	Garderie 16h30-17h30 une heure incompressible	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h30 à 18h30 Coût de la demi-heure
> 6 943 €	4.25 €	1.65 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	4.54 €	1.90 €	0.95 €
< 11 137 €	4.84 €	2.08 €	1.10 €

Habitants REHAINVILLER	Garderie de midi et repas	Garderie 16h30-17h30 une heure incompressible	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h30 à 18h30 Coût de la demi-heure
> 6 943 €	6.44 €	4.50 €	2.25 €

De 6 943 à 11 137 €	6.89 €	4.50 €	2.25 €
< 11 137 €	7.34 €	4.50 €	2.25 €

Habitants Autres communes	Garderie de midi et repas	Garderie 16h30-17h30 une heure incompressible	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h30 à 18h30 Coût de la demi-heure
	10.10 €	4.50 €	2.25 €

Rémunération du personnel saisonnier (rémunération brute forfaitaire à la journée) :

Pour le CLSH (vacances scolaires 2012-2013) :
 Animateur BAFA : 34,00 €
 Animateur en cours de formation : 31,00 €
 Aide animateur (sans diplôme) : 29,00 €

4) Acquisition de parcelles en nature d'étang et berges d'étang

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Société Anonyme L.THIRIET et Compagnie propose de céder à la commune d'Hériménil un terrain composé des parcelles en nature d'étang et berges d'étang cadastrées ZB n° 139 lieudit « Haute Boudière » de 2ha 26a 87ca et ZB n° 156 lieudit « Haute Boudière » de 5a et 29ca, pour une contenance totale de 2ha 32a 16ca, au prix d'un euro pour l'ensemble du terrain.

Il précise que la commune est déjà propriétaire de la parcelle en nature d'étang contiguë, cadastrée section ZB n° 143.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition dudit terrain au prix d'un euro, que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune et autorise le Maire à signer l'acte qui sera dressé par Maître Benoît RENAUD, notaire à Lunéville.

5) Décision modificative n° 1 : budget Commune

Afin d'ajuster les prévisions du Budget Communal de l'Exercice 2012, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général		4 900	
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 900	
6282	Frais de garderie	1 000	
65 - Autres charges de gestion courante		627	
6558	Autres contributions obligatoires	627	
77 - Produits exceptionnels			2 042
7788	Autres produits exceptionnels divers		2 042
013 - Atténuation de charges			3 485
6419	Remboursement sur rémunérations		3 485
Total Section de Fonctionnement		5 527	5 527

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission des Finances, à l'unanimité, adopte la décision modificative du Budget Communal de l'Exercice 2012, ci-dessus exposée.

6) Acceptation de trois chèques de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter deux chèques d'un montant de 371,80 € chacun et un chèque d'un montant de 611,00 € de la Société d'assurances « GROUPAMA » représentant les remboursements de frais d'honoraires d'avocat.